

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 36 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

Etaient absents: Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240327-27 : FIN_89509 BUDGET PREBOCAP_VOTE DU BUDGET 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20, Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies, Vu l'instruction comptable M57,

Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2024 du budget annexe « PREBOCAP » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de 224 081,19 € dont :

- 138 985,00 € en Section de Fonctionnement,
- 85 096,19 € en Section d'Investissement.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +10,5 k€ par rapport au CA 2023 Dont +3,2 k€ de charges énergétiques et +5,2 k€ de frais d'entretien et réparations	26 700 €	75-Revenu des immeubles : +9,8 k€ Baisse de la vacance en 2024	27 156 €
012-Charges de personnel :	330 €	75-Prise en charge du déficit par le budget principal : +9,2 k €	51 008€
65-Autres charges de gestion courante : +23 k€ dont +22,9k€ de créances éteintes suite à la liquidation d'une entreprise locataire	23 811 €	78-Reprise sur provision : +22,9 k€	22 906 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) : -0,5 k€	4 800 €	042-Amortissement des subventions d'investissement :	37 910 €
67-Charges exceptionnelles : +1 k€	1 000 €	75-Autres produits de gestion courante	5€
68-Provision pour risque : + 1,7 k€	3 200 €		
042-Amortissement des biens : -1,9 k€	70 000 €		
023-Virement à la section d'investissement :	9 144 €		
TOTAL DF	138 985 €	TOTAL RF	138 985 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21-Immobilisations corporelles : +5,5k€ par rapport au CA2023 en prévision de l'installation d'une alarme	5 500 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	9 144 €
16-Remboursement capital de l'emprunt :	35 734 €	1068-Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé -1,2 k€	2 952,19 €
16-Cautions : +1,5k€	3 000 €	16-Cautions : +1,5 k€	3 000 €
040-Amortissement des subventions d'investissement	37 910 €	040-Amortissement des biens : -1,9k€	70 000 €
001-Déficit d'investissement 2023 reporté	2 952,19 €		
TOTAL DI	85 096,19 €	TOTAL RI	85 096,19 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2024 du budget annexe « PREBOCAP »
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance, Christine SALMON Le Président, Gérard LEGUAY